

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL176

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 67 par les mots :

« par un traitement de données à caractère personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.